

# LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

## LA GESTION DES ARMES ET DES MUNITIONS



### INTRODUCTION

En août 2016, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC), en coopération avec l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) et le Service de la Lutte Antimines de l'ONU (UNMAS), a mis en oeuvre d'une évaluation de base nationale de la gestion des armes et des munitions (GAM) en RDC.

Dirigée par les autorités nationales, en particulier la Commission Nationale pour les Armes Légères et de Petit Calibre et la Réduction de la Violence Armée (CNC-APLC), cette série de consultations visait à établir une base de référence pour les activités de la GAM existantes et les procédures en place, identifier les capacités à renforcer, et de présenter des recommandations pour des réponses programmatiques et politiques pour construire un cadre régissant la gestion des armes et munitions.

La série de consultations a permis des représentants, des experts et des praticiens de divers institutions et organismes de sécurité de la RDC de s'engager dans le dialogue, renforcer la confiance entre eux et améliorer la coopération nécessaire pour concevoir et mettre en oeuvre un cadre national solide pour la gestion des armes et des munitions. Les échanges et les informations fournies au cours de la consultation nationale, des réunions bilatérales avec des hauts fonctionnaires représentants des institutions nationales compétentes

avec un mandat sur la GAM, ont été consignés dans un rapport et partagé avec le Gouvernement de la RDC pour soutenir ses efforts visant à améliorer son cadre national des armes et des munitions.

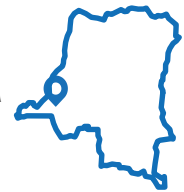
Cette publication est un extrait du rapport de l'évaluation de base nationale de GAM partagé avec les autorités nationales de la RDC. Elle fournit un aperçu des conclusions principales et les options identifiées pour une amélioration dans la gestion des armes et des munitions en RDC.

**Elle présente le statut stratégique et des efforts opérationnels sur la GAM**

**en RDC comme identifié au cours de l'évaluation de base en août 2016. De plus, elle souligne les recommandations pratiques pour une gestion efficace des armes et des munitions fournies aux autorités de la RDC.**

#### LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

KINSHASA



POPULATION:	24478 MILLION
RÉGION:	AFRIQUE CENTRALE
CAPITALE:	KINSHASA
PNB ANNUEL:	89.56 MILLION
DATE D'ÉVALUATION:	AOÛT 2016

## LES PARTIES PRENANTES

La Commission Nationale pour les Armes Légères et de Petit Calibre et la Réduction de la Violence Armée	<b>CNC-APLC</b>	La Mission de conseil et d'assistance de l'Union européenne en matière de réforme du secteur de la sécurité en République Démocratique du Congo	<b>EUSEC</b>
Maison Militaire du Chef de l'Etat	<b>Maison Militaire MoIS</b>	Centre Régional sur les Armes Légères dans la Région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les Etats Limitrophes	<b>RECSA</b>
Ministère de l'Intérieur et Sécurité de la République démocratique du Congo	<b>MoD</b>	Les Forces Armées de la République Démocratique du Congo	<b>FARDC</b>
Ministère de la Défense de la République Démocratique du Congo	<b>MONUSCO</b>	L'Institut Congolais de Conservation de la Nature	<b>ICCN</b>
La Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en République Démocratique du Congo	<b>UNMAS</b>	La Direction générale des migrations	<b>DGM</b>
Le Service de la Lutte Antimines de l'ONU	<b>PNC</b>		

## MÉTHODOLOGIE

L'UNIDIR définit la GAM dans une manière exhaustive couvrant la surveillance, la responsabilité et la gestion des armes et des munitions tout au long de leur cycle de vie, y compris la mise en place de cadres, processus et pratiques nationales pertinentes pour une production et acquisition de matériel, le stockage, les transferts, le traçage et l'élimination en toute sécurité.

Cette approche holistique est essentielle pour que les efforts visant à mieux réglementer les armes et les munitions ne soient pas entrepris de manière isolée, mais au contraire qu'ils s'inscrivent dans la lignée de la sécurité comprise au sens large, de l'état de droit, la réduction de la violence armée, la lutte contre le terrorisme, et des processus de consolidation de la paix. **La portée de la recherche se focalise sur les moyens et les méthodes permettant de renforcer des cadres nationaux et régionaux de la GAM en Afrique, ainsi que de soutenir une approche ascendante et pratique, fondée sur des données concrètes.**

Cet Aperçu du Pays sur la RDC fait partie d'une série d'Aperçu des Pays qui vise à promouvoir les connaissances, augmenter la visibilité et la sensibilisation sur le contexte de GAM, saisir les leçons tirées et faciliter l'amélioration des politiques et pratiques en matière de GAM dans les états africains qui ont déjà entrepris des

évaluations de base de GAM à ce jour, avec l'appui de l'UNIDIR. La série vise à servir comme une référence pour les partenaires internationales dans la provision d'assistance et de l'appui technique pour améliorer les cadres de GAM dans le pays concerné.

**Les informations contenues dans cet Aperçu du Pays présentent les conclusions et recommandations principales de l'évaluation de base nationale de la GAM entrepris en août 2016. Elles ne reflètent pas le progrès réalisé ou des changements mis en œuvre après l'évaluation de base, alors elles ne sont considérées qu'indicatives de la situation au moment de l'évaluation de base.**

En s'appuyant sur les évaluations de base nationale de la GAM conduites en Afrique sur plusieurs années, l'UNIDIR, en partenariat avec la Commission de l'Union africaine et la Commission de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), cherchent à **approfondir les connaissances et le dialogue entre les États, les organisations régionales, les Nations Unies et les organisations non-gouvernementales [ONGs] spécialisées sur les bonnes pratiques et les leçons tirées, ainsi que sur les moyens et les méthodes permettant de renforcer les approches nationales et régionales de la GAM en Afrique.**

## LE CONTEXTE NATIONAL

Sorti de l'ornière de conflits successifs, le gouvernement de la RDC montre des signes encourageants de reconstruction de sa capacité institutionnelle et s'engage positivement dans des initiatives visant à combattre la prolifération incontrôlée d'armes et munitions sur son territoire national. Toutefois, le caractère vulnérable de certains contrôles nationaux d'armes et munitions appartenant à l'état persiste, autant que la disponibilité

des voies illicites d'approvisionnement pour les acteurs non-étatiques demeure un obstacle considérable. En effet, ces deux défis s'imbriquent à mesure que la prolifération incontrôlée et le détournement des armes continuent à alimenter les conflits et les incidents armés, principalement dans l'Est du pays, et posent une menace à la stabilisation et au développement durable [du pays]. Consciente de ces défis susmentionnés, la RDC a commencé, ensemble

avec les partenaires internationaux, notamment la MONUSCO, l'UNMAS et la Mission Consultative et d'Assistance de l'Union Européenne pour la Réforme du Secteur de Sécurité en République Démocratique du Congo (EUSEC)—intervenant dans le domaine de la défense pour avis et assistance dans la réforme du secteur de sécurité en République Démocratique du Congo—et d'autres partenaires bilatéraux, à investir des ressources considérables visant l'amélioration du sens de responsabilité de la RDC pour et son emprise sur la gestion au plan national des stocks d'armes tout au long de différentes étapes du cycle de vie de ces armes. Consolider les résultats positifs ainsi obtenus et bâtir sur de tels efforts devront constituer une priorité pour la RDC en vue de, non seulement assurer sa stabilité et son développement pacifique, mais également, préparer les conditions requises pour une éventuelle levée du régime des sanctions internationales en place depuis décembre 2016.

Au terme du Plan d'action national 2011-2016 sur les armes légères et de petit calibre (ALPC), ce processus a offert, à point nommé, l'opportunité d'entreprendre une cartographie complète des différents piliers qui constituent l'architecture nationale normative de la GAM et l'opportunité de revoir les pratiques et procédures nationales courantes qui s'appliquent dans le cadre de ladite GAM. Les consultations se sont focalisées sur le cycle de vie de la GAM, sur les acteurs existants, sur les processus et les ressources, ainsi que sur les domaines où des aménagements peuvent être exigés en vue d'améliorer les cadres régulateurs nationaux, les procédures et les pratiques. Un accent particulier a été placé sur l'identification et l'exploration des options à lever pour une meilleure mise en oeuvre des procédures existantes à différents niveaux de gouvernance, notamment dans les milieux reculés, dans des entités administratives moins élevées (prolongement du gouvernement central), ainsi

que dans les régions où les opérations militaires sont en cours et la mobilité du personnel de sécurité est souvent restreinte. Tout en reconnaissant qu'il existe en RDC des contraintes en termes de capacités et de ressources, les options potentielles et les pistes relevées par les acteurs nationaux lors des consultations visant le renforcement de la GAM en RDC, donnent un fondement d'importance critique à la CNC-ALPC et la RDC, étant donné que ces options prévoient, mettent en oeuvre et font le monitoring de l'activité dans le futur, et notamment la révision du Plan d'action national sur les ALPC.

La RDC a fait montrer d'engagement soutenu pour l'amélioration du cadre juridique national sur la GAM et a dit combien elle a apprécié l'appui qu'elle a reçu au cours du processus de consultation qui s'est tenu à Kinshasa. Bien qu'il reste des défis à relever, la RDC, sous le leadership de la Commission CNC-ALPC, mérite des éloges pour les efforts antérieurs fournis pour définir un cadre institutionnel pour la GAM et pour améliorer sa mise en oeuvre. Néanmoins, en août 2016, il restait beaucoup à faire si le pays avait voulu aller vers la conformité aux standards internationaux et régionaux pertinents et un système de la GAM national adéquat, particulièrement en termes de mise en oeuvre concrète des activités de GAM à différents niveaux du Gouvernement.

Pendant que la RDC renforce les différents piliers de la GAM, il s'avère nécessaire que la communauté internationale offre encore plus d'appui et de coordination pour relever les nombreux défis auxquels elle fait face. Tout autant nécessaire devront être les efforts de monitoring et évaluation continus au niveau national en vue de mieux identifier et quantifier certains besoins auxquels les partenaires internationaux pourront s'attaquer.



📍 BUNIA, LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

# APERÇU DES OPTIONS POUR UNE AMÉLIORATION DANS LA GAM

COURT TERME

MOYEN TERME

LONG TERME



## CADRE JURIDIQUE

2

1



## MÉCANISME NATIONALE DE COORDINATION

6

6

3



## CONTRÔLE DES TRANSFERTS D'ARMES

1

1

1



## SÉCURITÉ PHYSIQUE ET GESTION DES STOCKS

2

4

1



## MARQUAGE DES ARMES

2

4



## TENUE DES REGISTRES ET CONSERVATION DES INFORMATION

1

2



## IDENTIFICATION ET TRAÇAGE DES ARMES CAPTURÉES

2

2



## ÉLIMINATION ET DESTRUCTION

1



## COLLECTE DES ARMES (NE COUVRE PAS LE PROGRAMME DU DDR DE LA MONUSCO)

1

1



## AUTRES DOMAINES THÉMATIQUES PERTINENTS - SENSIBILISATION ET ÉTUDES

2

**NOMBRE TOTAL DES OPTIONS: 46**

# PILIER TECHNIQUE I: CADRE JURIDIQUE



## PRINCIPALES CONCLUSIONS

- En août 2016, le cadre juridique existant vis-à-vis de différents aspects de la GAM (tant ce qui appartient à l'État que celui appartenant à des individus) était incomplet, désuet, et pas mieux placé pour répondre de manière adéquate aux défis émergents de la GAM en RDC. Les résultats du processus de consultation d'août 2016 montraient que le cadre juridique existant ne répond pas aux standards des accords régionaux/internationaux pertinents auxquels la RDC a souscrit, y compris le Protocole de Nairobi et le Protocole de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC).
- Pendant l'évaluation de base nationale, les priorités pour la RDC étaient la fin du processus de révision législative en cours qui scrute la loi nationale de 1985 et le vote subséquent des mesures légales et normatives globales afférents à la GAM. Accomplir un tel progrès est d'une importance capitale non seulement pour que le pays puisse mettre en oeuvre les obligations des instruments légaux nationaux et internationaux auxquels il a souscrit, mais également pour qu'il puisse codifier les procédures existantes en cours d'usage par les services de sécurité dans plusieurs domaines d'opération. Ces domaines comprennent la tenue des registres et la conservation des informations, le marquage, la sécurité physique et la gestion des stocks (PSSM). Alors que tous les aspects opérationnels du PSSM sont régulés au travers des Procédures Standard d'Opération (PSOs) et au travers des directives écrites adoptées par chaque agence concernée, beaucoup de domaines relevant du contrôle des transferts et de la propriété des armes à feu restent sévèrement sous régulés. De même, les bonnes normes ne sont pas élevées au statut d'exigences légales et, leur application reste un résultat fortuit des pratiques quotidiennes positives et des méthodes de travail que l'on s'est approprié au niveau du Siège.
- En août 2016, l'absence d'une architecture nationale adéquate représentait un écueil sérieux même si le vide normatif était partiellement comblé par d'autres cadres régulateurs en place, en particulier la Loi 04-027 (Loi 04-027 du 24 novembre 2004 portant sur l'organisation générale de la défense et des forces armées) qui refferme les dispositions applicables spécifiquement à la gestion de l'équipement militaire appartenant au Ministère de la défense de la RDC (MoD). Cette réglementation prévoit entre autres l'obligation qui incombe aux forces armées congolaises (FARDC) d'établir et gérer un registre centralisé d'armes et munitions conservées sous son autorité. À mesure que l'on avance, il serait avantageux de s'atteler à combler les lacunes dans l'architecture juridique nationale d'une manière plus systématique, notamment par un plan national pour opérationnaliser la loi nationale révisée.

## OPTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE LA GAM

1. Continuer à faire le plaidoyer pour une fin opportune du processus de révision pour la nouvelle législation sur les armes
2. Adopter la législation qui était en cours de révision en août 2016
3. Réexaminer et revoir la réglementation existante régissant les armes et munitions appartenant à l'État pour toutes les forces de sécurité et les institutions conformément à la législation nouvellement adoptée

## PILIER TECHNIQUE 2: MÉCANISME DE COORDINATION NATIONALE



### PRINCIPALES CONCLUSIONS

- En août 2016, Il existait plusieurs acteurs nationaux impliqués dans la prise de décision et dans la coordination des activités de la GAM en RDC. Il n'existait pas un cadre national singulier et centralisé qui régit la planification et la mise en oeuvre des activités tant au niveau stratégique qu'opérationnel. Les opérations de gestion des réserves d'armes et munitions sont mises en oeuvre par le MoD, qui est également un membre de la Commission Ministérielle de la CNC-ALPC.
- Au niveau stratégique, le MoD en collaboration avec la Maison Militaire du Chef de l'Etat, joue un rôle clé dans la planification et la coordination, la supervision et la mise en oeuvre des stratégies nationales et des principes-directeurs conçus pour la GAM, et notamment l'achat d'armes et munitions pour les forces de sécurité de la RDC. Son champ d'intervention et l'étendue de sa supervision des activités de la GAM restent imprécis à la lumière de l'évaluation de base menée en août 2016. La prise des décisions à ce niveau reste opaque et les consultations ont révélé que la coordination et le partage des informations pouvaient être améliorés.
- Au niveau opérationnel, la CNC-ALPC détient le mandat le plus explicite en termes de coordination des actions et stratégies visant la réduction de la circulation illicite des ALPC dans le pays. La CNC-ALPC a joué un rôle de premier plan au niveau opérationnel depuis son établissement en mai 2008. Pendant que son champ d'activités se limite aux ALPC, elle a mené des projets dans plusieurs domaines thématiques de la GAM allant de la mise sur pied des programmes de collecte des armes illicites au renforcement des capacités institutionnelles dans divers domaines y compris celui du PSSM. En dépit de ses efforts et de l'appui fourni tant par la RDC que par ses partenaires internationaux, la CNC-ALPC souffrait de sa capacité limitée ainsi que des ressources financières, opérationnelles et humaines [insuffisantes] en août 2016.
- Renforcer la capacité de la CNC-ALPC, qui était déjà relevée comme étant un des objectifs majeurs dans le Plan d'action national 2011-2016 sur les ALPC, demeure une priorité et un investissement nécessaire à long terme.

### OPTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE LA GAM

4. Renforcer la coordination au sommet (via la Réunion Interministérielle)
5. Établir des groupes techniques de travail sur la GAM
6. Sensibilisation des autorités au sommet sur la GAM
7. Renforcer l'implication des autres organes de l'État (par exemple, L'Institut Congolais de Conservation de la Nature (ICCN) et la Direction générale des migrations (DGM))
8. Établir un Plan d'Action avec des objectifs mesurables et un processus d'évaluation préalablement au RevCon 3 (2018)
9. Renforcer la coopération et la coordination des projets GAM appuyés par les partenaires internationaux (de la conception à la mise en oeuvre), dans le but de renforcer l'appropriation nationale par la CNC-ALPC
10. Conduire des rencontres de consultation au niveau local (bureau provinciaux)
11. Établir un mécanisme de partage de l'information entre ses membres

12. Renforcer la capacité à élaborer des propositions de projet
13. Renforcer la coopération internationale :
  - 13.1 Participer et partager les résultats de ce processus lors du RevCon 3 (2018)
14. Convoquer une série de consultations en vue de l'évaluation qui vise à appuyer la révision du mécanisme national de la GAM
15. Renforcer la participation des femmes, notamment aux activités liées aux questions techniques, en favorisant l'implication accrue des femmes en uniforme

16. Renforcer la capacité des Antennes Provinciales

17. Renforcer la coopération régionale :
  - 17.1 Convention de Kinshasa
  - 17.2 Protocole de Nairobi
  - 17.3 Stratégie des Nations Unies pour les Grands Lacs

18. Préconiser une intégration plus systématique des ALPC dans les stratégies et plans nationaux

## PILIER TECHNIQUE 3: CONTRÔLE DES TRANSFERTS D'ARMES



### PRINCIPALES CONCLUSIONS

- En 2008, la Résolution 1807 (2008) du Conseil de Sécurité des Nations Unies levait l'embargo sur les armes imposé à la RDC depuis 2005 par la Résolution 1596 (2005). En août 2016, cette mesure ne sous-entendait pas une levée totale du régime des sanctions imposées car un embargo restait maintenu en ce qui concerne les armes de groupes armés (non étatiques) opérant dans l'Est de la RDC. La Résolution 1807 avait établi un régime des sanctions qui a été reconduit plusieurs fois. Elle avait également établi l'obligation pour les états exportateurs d'équipements militaires vers la RDC de notifier au préalable le Comité du Conseil de Sécurité en charge des sanctions de tout transfert d'armes avant la livraison. Bien que les dispositions techniques établies par la Résolution 1807 ne limite pas le droit de la RDC de chercher et se procurer les armes et munitions, les autorités nationales n'en expriment pas moins leurs préoccupations arguant que l'embargo ne représente ni plus ni moins qu'une ingérence dans une affaire de souveraineté nationale.
- Les contrôles des transferts d'armes sont gérés exclusivement par la Maison Militaire. Étant donné que la RDC ne fabrique pas de l'équipement militaire, lesdits contrôles se rapportent principalement aux activités d'importation. Les autorités nationales ont expliqué que la RDC ne re-transfère pas du matériel militaire à des états tiers. Les achats de l'équipement militaire sont effectués exclusivement sous l'autorité du MoD, un processus conduit par les FARDC. C'est ce dernier qui jouit du mandat de signer les certificats d'utilisateurs finaux et l'importation d'armes procède de demandes exprimées par chaque service de sécurité de l'état sur base d'une évaluation des besoins opérationnels. En se fondant sur les consultations, la procédure pour la formulation des demandes d'achat paraissait être bien comprise par les services de sécurité concernés. À l'importation, les armes sont livrées directement à la Base Logistique Centrale des FARDC, enregistrées à la réserve centrale d'armes des FARDC et puis distribuées aux unités ou à l'agence demanderesse.
- À part la Maison Militaire et le MoD, aucune autre autorité nationale n'était impliquée dans le processus du contrôle des transferts en août 2016. Il n'existait aucun cadre juridique qui règle pleinement les activités de contrôle des transferts tels que le transit, le transbordement ou le courtage.

- Considérant la lacune en termes de cadre juridique en août 2016 et le besoin pour la RDC de rendre son cadre réglementaire domestique conforme aux standards régionaux et internationaux (le Protocole de

Nairobi et la Convention de Kinshasa, par exemple), les efforts pour revoir, ajuster et adopter un cadre juridique national robuste sur les contrôles des transferts constituent une priorité de la RDC.

## OPTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE LA GAM

- 19.** Se pencher sur les implications du Traité sur le Commerce des Armes (TCA) et sur les principes de la Convention de Kinshasa au niveau national stratégique et opérationnel

- 20.** Entreprendre la codification des pratiques d'importation existantes en procédures pour les entités nationales et forces concernées

- 21.** Penser à l'adhésion au TCA et la Convention de Kinshasa

## PILIER TECHNIQUE 4: SÉCURITÉ PHYSIQUE ET GESTION DES STOCKS D'ARMES



### PRINCIPALES CONCLUSIONS

- Comme cela a été reflété dans plusieurs rapports antérieurs du groupe d'experts des Nations Unies sur la RDC, le détournement d'armes des réserves nationales vers les groupes armés non-étatiques (en particulier ceux qui opèrent à l'Est) a été pour longtemps la principale source d'approvisionnement pour des mouvements insurrectionnels, les groupes armés et les milices locales. Ainsi, l'amélioration des pratiques et procédures PSSM vis-à-vis les armes et munitions appartenant à l'État a été l'ancrage de plusieurs initiatives récentes qui ont culminé en l'adoption des directives nationales conformes au Recueil de modules pour le contrôle des armes légères (*Modular Small Arms Control Implementation Compendium-MOSA-IC*), autrefois connue sous le nom de Normes internationales sur le Contrôle des Armes Légères (*International Small Arms Control Standards-ISACS*) et aux IATG, ou Directives techniques internationales sur les munitions. Ces directives nationales ont été élaborées en coopération avec l'EUSEC. En outre, l'UNMAS et des ONGs internationales telles que le Mines Advisory Group (MAG) ou Groupe consultatif de déminage, ont soutenu les forces nationales de sécurité

de la RDC avec l'organisation de plusieurs formations sur la gestion des réserves d'armes ainsi que sur les travaux de remise à neuf et construction de plusieurs installations de stockage sur toute l'étendue du pays.

- En dépit des progrès encourageants réalisés au cours des années, le processus de consultation d'août 2016 a constaté que la gestion des réserves de stock d'armes était un domaine qui mérite encore plus d'attention concertée et de soutien d'ensemble. Plus spécifiquement, le besoin de continuer avec la formation du personnel à la gestion des installations de stockage d'armes conforme aux directives nationales et aux PSOs pertinents était présent, en même temps que celui d'améliorer davantage les conditions physiques de stockage dans les milieux les plus reculés du pays (aux niveaux régional, provincial et de terrain). La RDC pourra tirer profit du plan de priorisation PSSM fondé sur l'évaluation des risques réalisée pour tous les sites de stockage gérés par les services de sécurité sur toute l'étendue du pays.

## OPTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE LA GAM

- 22.** Continuer à déployer des efforts pour la formation du personnel en charge de la gestion des stocks d'armes et des munitions

*NB : Les modules de formation peuvent s'adresser au personnel de différents niveaux d'expérience afin de répondre non seulement au manque de personnel qualifié, mais aussi de répandre et hausser l'expertise déjà disponible*



23. La sensibilisation des autorités de haut rang sur le stockage sécurisé d'armes et des munitions  
23.1 Organiser un séminaire de haut niveau sur la PSSM

24. Mener un sondage technique focalisé sur l'évaluation de la capacité technique disponible, ainsi que sur les besoins, priorités et risques y associés au niveau national et provincial  
*NB : Les données collectées pourront servir pour mieux préparer les interventions et faciliter la mobilisation de l'appui extérieur*

25. Faire et séquencer un plan national de formation sur les matières afférentes à la PSSM et travailler à l'établissement d'un programme de "formation des formateurs"

26. Élaborer des PSOs simplifiés afin d'arriver à la conformité aux critères de niveau 1 de l'IATG sur le processus de réduction des risques pour les unités déployées dans les zones reculées, et pour les magasins qui ne conservent qu'un volume limité d'armes et munitions

27. Renforcer la sécurité aux installations de stockage existantes par la tenue d'une évaluation globale des risques, et construire ensuite des nouvelles infrastructures ou remettre à neuf celles existantes (par exemple, les remettre en valeur par le remplacement graduel et le renforcement de leurs éléments de protection physique tels que les portes, serrures, charpentes, etc.)

28. Consolider et disséminer les bonnes pratiques et le savoir-faire sur la PSSM

## PILIER TECHNIQUE 5: MARQUAGE DES ARMES



### PRINCIPALES CONCLUSIONS

- Au cours de la période 2015–2016, la RDC a accompli des progrès dans le domaine du marquage des armes. En août 2016, un programme de marquage d'armes appartenant à l'État était en cours. À la date de l'évaluation de base en août 2016, 15,452 armes appartenant aux FARDC étaient passées au marquage. Parmi elles, 550 armes provenant de l'intégration dans la réserve de l'État en 2015 des armes collectées auprès des civils à Bunia en 2014, et quelques autres provenant du Service National (une branche de la réserve des FARDC). Une équipe établie au sein de la Base Logistique Centrale composée des FARDC et des experts de la CNC-ALPC avait procédé à ce travail de marquage.
- Les armes nouvellement marquées passent à l'enregistrement et un code unique de marquage leur est attribué conformément aux Directives du Centre Régional sur les Armes Légères dans la Région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les États Limitrophes (RECSA). Ledit code comporte une étoile à cinq pointes ; le code de l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO) attribué au pays (CD pour Congo Démocratique) suivi d'un acronyme à deux lettres qui identifie l'agence de sécurité de la RDC (FA pour les Forces Armées ; PN pour la Police Nationale, etc.) et son numéro de série de fabrication (au cas où l'arme n'a pas de numéro de série, un numéro lui est attribué lors du marquage). Les données sur les armes nouvellement marquées sont enregistrées au moyen d'un logiciel qui contrôle le kit de marquage. Les copies de cette base de données d'armes nouvellement marquées existent en version dure à la Base Logistique Centrale des FARDC. En outre, les copies moins détaillées sont envoyées chez MAG, l'ONG qui travaille en partenariat avec les FARDC pour ce programme.
- En août 2016, il y avait cinq machines de marquage disponibles en RDC. L'une d'elles était hors service ; deux étaient utilisées à la Base Logistique Centrale des FARDC et, les deux autres, gardées par la Commission CNC-ALPC, étaient non-utilisées en août 2016.

Ces dernières étaient à utiliser à l'Est du pays au cours de la prochaine phase de marquage. L'UNMAS avait acheté cinq machines supplémentaires et prévoit les remettre au Gouvernement de la RDC dès que ce dernier aura conçu et mis en oeuvre un programme national relatif au marquage des armes.

- Le processus opérationnel de marquage adopté par le Groupe de travail sur le marquage, coordonné par la Commission CNC-ALPC, et testé par le projet-pilote qui était en cours à Kinshasa, donne l'impression d'avoir été, à un certain niveau, [bien] détaillé. Le besoin d'un cadre national de marquage adéquat et validé par tous les partenaires techniques concernés se fait sentir. Mais en raison du nombre limité des kits de marquage disponibles, [du manque] de capacité logistique et du personnel formé, les écueils et les défis peuvent surgir dans ce domaine et être cause

de l'incapacité à procéder au marquage physique de toutes les armes qui circulent dans le pays. En outre, la situation sécuritaire complexe de la RDC (par exemple : le traitement des armes capturées lors des opérations militaires en activité) ainsi que le manque d'une séquence claire des prochaines étapes du processus de marquage lesquels sont programmées pour débiter dès la fin du projet-pilote de Kinshasa, donnent des raisons multiples de s'inquiéter pour la RDC.

- En vue de maintenir l'élan accumulé grâce au projet-pilote de marquage susmentionné et s'attaquer aux défis relevés ci-haut, il est important qu'une assistance technique et financière supplémentaire soit allouée à ce domaine par les partenaires internationaux dans un futur proche.

## OPTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE LA GAM

- COURT TERME**
29. Reprise du travail du groupe technique de marquage
30. Concevoir et élaborer un Plan national de marquage sur base des besoins, ainsi qu'un séquençement clair et un chronogramme pour mesurer le progrès
- MOYEN TERME**
31. Allouer de manière permanente un des kits de marquage à la Base Logistique Centrale des FARDC pour être utilisé à, entre autres, marquer les armes nouvellement importées avant leur distribution aux unités de la RDC
32. Codifier les procédures existantes appliquées au marquage en un ensemble des PSOs formalisées
33. Mobiliser les ressources et l'assistance internationale en vue d'accroître le nombre de kits de marquage disponibles
34. Continuer à déployer des efforts entrepris en matière de formation du personnel chargé des activités de marquage au QG Logistique des FARDC sur tous les aspects du cycle de marquage, notamment l'entretien et la réparation de la machine de marquage

## PILIER TECHNIQUE 6: TENUE DES REGISTRES ET CONSERVATION DES INFORMATION



### PRINCIPALES CONCLUSIONS

- L'architecture nationale pour la tenue des registres et conservations des informations – de la Base Logistique Centrale jusqu'aux plus petites unités sur terrain — semble être adéquate et conforme aux principes internationaux généralement acceptés. En août 2016, l'on s'attendait à voir encore plus de progrès s'accomplir dans le système de tenue des registres et conservations des informations au futur en raison de la numérisation de la base de données centrale logée à la Base Logistique Centrale.
- La tenue des dossiers, notamment la mise en applica-

tion des PSOs existantes en la matière, était difficile au niveau provincial et dans les milieux les plus reculés du pays en août 2016. Souvent, il se présente le défi de veiller à ce que les registres au niveau du site de stockage reflètent les stocks réels au niveau des plus petites unités. La mise en application effective des bonnes pratiques dans la tenue des registres est souvent limitée par manque de ressources adéquates (c.à.d le manque d'espace de stockage convenable), un personnel formé, ainsi que le manque de rotation fréquente du personnel formé.

C'est ici le lieu d'encourager la RDC à investir dans et solliciter l'appui des partenaires pour entreprendre encore plus d'initiatives de formation en matière de

tenue des dossiers conçues en conformité aux PSOs nationales pour les unités de niveau provincial et moindres entités administratives.

## OPTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE LA GAM

- 35.** Numériser totalement les registres écrits à la main en une nouvelle base électronique des données opérée par la Base Logistique Centrale
- 36.** Établir graduellement une base de données électronique au sein du Commandement des Zones de Défense (ou au niveau équivalent de commandement pour les agences autres que les FARDC)
- 37.** Consolider et disséminer les bonnes pratiques existantes et le savoir-faire disponible en vue d'améliorer les pratiques à tous les niveaux des agences de sécurité en RDC

## PILIER TECHNIQUE 7: IDENTIFICATION ET TRAÇAGE DES ARMES CAPTURÉES



### PRINCIPALES CONCLUSIONS

- Selon la pratique en cours en RDC dès août 2016, les armes illicites utilisables récupérées lors du programme de collecte et de désarmement volontaire sont soi-disant d'abord enregistrées, puis intégrées dans la réserve d'armes appartenant à l'État (c.à.d dans la réserve existante des FARDC pour distribution aux unités ou à d'autres services de sécurité, relativement aux besoins opérationnels), alors que les procédures et processus pour les armes capturées aux cours des opérations restent imprécises. En août 2016, Il n'existait pas aucun mécanisme de traçage pour ces armes et munitions capturées, saisies et/ou récupérées, sauf lorsqu'elles font l'objet d'une instruction pénale. Toute activité conduite par la RDC consistant à retracer l'origine des armes est limitée aux opérations domestiques. En août 2016, la connaissance et la capacité faisaient défaut à la RDC pour qu'elle puisse répondre à ou faire des requêtes d'opérations internationales de traçage avec efficacité.
- Toutefois, au cours du processus de consultation, les acteurs de la RDC avaient relevé leur intention de renforcer les capacités nationales en ce qui concerne l'identification et la traçabilité des armes et munitions par la mise sur pied, au sein de la Commission CNC-ALPC, d'un Groupe de travail interne sur le traçage pour remonter l'origine des armes. Ce processus a également révélé l'intérêt qu'il y a pour la RDC d'inclure dans leurs programmes de collecte des armes, les processus d'identification et de traçage dans le but de faire, par inférence logique, des extrapolations sur les tendances et la cartographie des routes d'approvisionnement illicite.

## OPTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE LA GAM

- 38.** Introduire le profilage des armes, l'identification et les activités de traçage dans le champ des programmes de la CNC-ALPC du ramassage des armes remises volontairement par les civils
- 39.** Renforcer les capacités locales dans le domaine du profilage des armes et des munitions, l'identification et l'enregistrement des données des armes capturées ou ramassées

Établir un groupe de travail CNC-ALPC sur l'identification des armes et munitions et traçage en conformité aux engagements de l'instrument de traçage international des Nations Unies (ITI)

Mettre au point et adopter des PSOs codifiées dans le domaine de la collecte des données et d'enregistrement des données comme elles s'appliquent aux armes et munitions ramassées, saisies, et/ou capturées

## PILIER TECHNIQUE 8: POSSESSION D'ARMES PAR LES CIVILS ET PROPRIÉTÉ CIVILE



### PRINCIPALES CONCLUSIONS

- Une législation nationale initiée en 2010 qui régit le droit des civils à la propriété d'une arme était en cours de révision en août 2016. Le processus de son adoption par le Parlement a suscité la production de deux textes de loi différents approuvés par l'Assemblée Nationale en novembre 2010, et par le Sénat en décembre 2013. En août 2016, les différences entre ces deux textes étaient en processus de réconciliation par une Commission paritaire mixte. Étant donné que ce processus n'était pas encore arrivé à son terme en août 2016, le cadre juridique en place reflétait les normes et principes de la Loi de 1985, qui ne régit pas adéquatement tous les aspects de la possession et la propriété des armes reconnues aux civils.
- Il sied de relever le fait que lors du processus consultatif, plusieurs autorités nationales étaient d'avis que la possession d'armes par les civils en RDC était un problème complexe qui ne peut être réglementé

au travers de la seule révision existante du régime de propriété. En août 2016, on estimait que des milliers d'armes illicites de type militaire étaient en circulation en RDC. Beaucoup croient que la démilitarisation de la société congolaise nécessitera plus que des processus normatifs tels que les mises à jour réglementaires. Un autre phénomène auquel l'on devra également s'attaquer—potentiellement générateur des difficultés semblables—est la circulation d'armes artisanales (craft-manufactured weapons), qui reste non réglementée mais créditée de valeur sociale et culturelle supérieure pour certaines communautés en RDC.

- Le processus consultatif a indiqué que la RDC est prête à procéder à l'examen systématique de la distribution d'armes artisanales, examen conçu en tant que partie du programme de collecte volontaire des armes dans un avenir proche.

## PILIER TECHNIQUE 9: ÉLIMINATION ET DESTRUCTION



### PRINCIPALES CONCLUSIONS

- Les armes et munitions utilisables qui sont capturées lors des opérations étaient, après enregistrement préalable, majoritairement intégrées dans le stock national. D'autre part, les programmes de destruction concernent équipement et armes désuets ou inutilisables/irré récupérables ; armes capturées irré récupérables et munitions instables ou de petit volume ; munitions capturées incompatibles avec le calibre de l'équipement des forces de sécurité nationales.
- Aucune des agences congolaises de sécurité ne disposait des procédures existantes en matière d'identification du surplus d'armes et munitions. Selon les autorités nationales, ceci est partiellement dû au fait que les réserves d'armes nationales ne répondent pas de manière adéquate aux besoins des opérations militaires.
- Alors qu'il existe des procédures internes d'élimination d'armes et munitions chez les FARDC et la PNC, la RDC est confrontée à des défis logistiques dans la mise en oeuvre des dites procédures, particulièrement pour son programme de destruction. Le processus

consultatif a révélé que les armes destinées à la destruction sur l'ensemble du pays, sont transportées à Kinshasa, la capitale, pour leur destruction physique. Quoique les munitions irré récupérables et/ou instables soient détruites sur site, il n'y a qu'un petit nombre d'individus formés qui sont capables de vérifier et conduire le travail de destruction sans l'appui/assistance des partenaires internationaux. Cette pratique indique que pour que les activités de destruction aient lieu, soit le personnel technique de Kinshasa sera contraint d'effectuer des voyages fréquents vers des milieux reculés ou alors les armes devront être transportées par avion à Kinshasa sur base régulière. Dans ce contexte, la sécurité physique et la reddition des comptes pour les armes transportées devient un autre défi supplémentaire à relever pour la RDC.

- Entre 2007 et la fin du mois de juillet 2016, les FARDC et la PNC ont détruit 177,400 armes dont un bon nombre était inutilisables ou désuets. La majorité de ces armes était détruite à Kinshasa par le personnel de la Base Logistique Centrale des FARDC

à qui incombe la responsabilité de la vérification finale technique et fonctionnelle des armes et leur enlèvement des réserves appartenant à l'État. Pour continuer à aller de l'avant, les partenaires encouragent la RDC à continuer à bâtir la capacité technique nationale à gérer les programmes de destruction des

armes au moyen de la formation, notamment en destruction des munitions. Elle peut également penser à et réévaluer l'efficacité et les risques de détournement associés au mode présent qui consiste à transporter toutes les armes à Kinshasa préalablement à leur destruction.

## OPTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE LA GAM

42.

Souligner la nécessité de renforcer les FARDC et la capacité technique d'autres entités concernées dans l'effort d'écouter les délais dans la vérification par les missions d'inspection, la planification et la destruction, particulièrement celles des munitions inconnues

## PILIER TECHNIQUE 10: COLLECTE DES ARMES

(NE COUVRE PAS LE PROGRAMME DU DDR DE LA MONUSCO)



### PRINCIPALES CONCLUSIONS

- Au cours de dernières années, différents programmes de collecte/ramassage d'armes ont été menés en RDC, tous avec des approches différentes (allant du désarmement forcé au cours des campagnes militaires aux activités de remise volontaires des armes) et des acteurs variés (notamment les forces de sécurité, le CNC-ALPC, les organisations de la société civile locale et les partenaires internationaux).
- En ce qui concerne les programmes de collecte d'armes auprès des civils et de la remise volontaire, le CNC-ALPC a pris le devant et a mené un certain nombre d'activités dans ce domaine. Par exemple, en 2014 le CNC-ALPC avait ramassé environ 650 armes auprès des communautés de la province de l'Ituri.
- Fondée sur le processus de consultation, l'approche méthodologique expliquée par la CNC-ALPC paraît être complète et prend en compte le caractère sensible des différents principes définis par les normes standards existants tels que l'inclusivité, la participation axée sur le genre et un désarmement durable. Par exemple, les sondages et les activités de sensibilisation sont menées dans les communautés-cibles à l'avance de la phase opérationnelle; au cours de la phase de collecte physique, la collecte est supervisée par un comité technique conjoint (rassemblant les autorités nationales, les représentants de la société civile et les partenaires internationaux); et, des mesures judiciaires temporaires sont utilisées en tant que mesures incitatives afin que les civils puissent participer au programme de collecte. Une fois les armes et munitions ramassées, elles sont vérifiées, marquées (armes uniquement) et soit détruites (si non utilisables) ou enregistrées par la Base Logistique Centrale des FARDC et intégrées dans le stock de la réserve nationale. Les armes désuètes récupérées sont détruites publiquement en présence de la population locale.
- En dépit du nombre relativement limité d'armes collectées et de la capacité limitée de la CNC-ALPC d'élargir le champ de ses activités, les programmes de désarmement volontaire se sont avérés être une réussite, particulièrement en ce qui concerne l'exemple positif qu'ils ont réussi à établir en termes de coopération parmi les autorités nationales, les communautés locales et les acteurs de la société civile.
- Si la RDC trouvait les voies et moyens pour venir à bout des insuffisances en termes logistiques et de capacités que ces services connaissaient en août 2016, encore plus d'initiatives seraient prises et des résultats pourraient être engrangés dans ce domaine. En août 2016, la CNC-ALPC avait eu besoin d'appui pour renforcer sa présence et sa capacité opérationnelle aux niveaux régional et provincial. En outre, il serait souhaitable que la RDC puisse rechercher l'appui international pour les programmes de collecte en liant cette activité au contexte de sécurité pris dans sa plus large acception, et notamment les contrôles frontaliers. En plus, il serait bénéfique pour la RDC, et nous l'encourageons, qu'il puisse lier le programme de collecte d'armes à la mise en oeuvre des objectifs de développement durable (ODD), en particulier la cible 16.4 visant la réduction significative du flux d'armes illicites. Établir un tel lien aidera à mettre un accent particulier sur le désarmement des communautés en tant que forme de reconstruction post-conflit, contribuant à l'établissement d'un environnement propice à une paix durable et au développement socio-économique.

## OPTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE LA GAM

- 43.** Renforcer les groupes et représentants de la société civile (femmes, jeunes, catégories professionnelles spécifiques, etc.) implication dans la recherche et les sondages qui balise la voie pour les programmes de ramassage
- 44.** Mettre les projets CNC-ALPC, les priorités et chronogrammes au diapason de ceux des donateurs internationaux qui fournissent l'assistance en vue de créer des meilleurs et fructueux rapports

## PILIER TECHNIQUE II: AUTRES DOMAINES THÉMATIQUES PERTINENTS - SENSIBILISATION ET ÉTUDES



### PRINCIPALES CONCLUSIONS

- En raison des contraintes et des défis pratiques, certains services de sécurité de la RDC (comme les douanes, l'Agence nationale de renseignements, entre autres) n'avaient pris part aux consultations tenues en août 2016. Étant donné que ces services sont équipés d'armes et de munitions, leur implication dans les futures activités et consultations de la CNC-ALPC serait certainement d'une valeur appréciable. Leur implication pourra également aider la CNC-ALPC à changer de centre d'intérêt pour passer à certains domaines thématiques qui n'ont été que partiellement traités (ou alors non traités du tout) tels que la gestion et le contrôle des frontières, les flux transfrontaliers, le transit et le transbordement d'armes et munitions.

## OPTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE LA GAM

- 45.** Continuer à déployer des efforts pour sensibiliser les autorités au sommet et au niveau des communautés (notamment au niveau de l'école), y compris par la dissémination des lois
- 46.** Mener et/ou appuyer des études et sondages sur la perception de la violence armée, la circulation des armes, les dimensions culturelles de la possession des armes et autres matières pertinentes, renforcer la coopération avec les cercles académiques dans la plus grande mesure possible



# LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO



## PERSPECTIVES DE L'AVENIR

L'échange de bonnes pratiques et des leçons tirées pour le renforcement des politiques et pratiques de la GAM en Afrique est visée à contribuer à améliorer les connaissances des États et des organisations régionales concernées sur les moyens d'établir et de mettre en œuvre des cadres nationaux et régionaux complets, encadrant l'intégralité du cycle de vie des armes et des munitions.

Cette publication présente une approche holistique de la GAM, en se concentrant plus particulièrement sur la RDC. De façon plus générale, une approche holistique peut contribuer à la réalisation des objectifs de paix,

de sécurité et de développement, y compris, mais sans s'y limiter, la prévention des conflits, la réduction de la violence armée, un secteur de la sécurité responsable, la protection des civils et la promotion des ODD.

**L'UNIDIR encourage la communauté des états, les organisations régionales, et les partenaires internationaux à examiner les recommandations pour améliorer la GAM dans chaque Aperçu du Pays, en les utilisant comme une base pour informer la planification, la mise en œuvre, et le suivi des projets de GAM à venir dans le pays concerné.**

### À PROPOS DE L'UNIDIR

L'UNIDIR – un institut autonome au sein des Nations Unies – mène des recherches sur le désarmement et la sécurité. L'UNIDIR est basé à Genève (Suisse), centre de négociations bilatérales et multilatérales sur le désarmement et la non-prolifération et siège de la Conférence du désarmement. L'Institut explore les questions qui ont trait aux divers armements actuels et futurs, ainsi que la diplomatie mondiale et les tensions et conflits locaux. Travaillant avec des chercheurs, des diplomates, des fonctionnaires, des ONGs et d'autres institutions depuis 1980, l'UNIDIR sert de pont entre la communauté des chercheurs et les gouvernements. Les activités de l'UNIDIR sont financées par les contributions des gouvernements et des fondations donatrices.

**Remerciements:** l'UNIDIR tient à remercier le Gouvernement de la République Démocratique du Congo pour sa facilitation et sa coopération pour le projet d'évaluation.

**Auteurs du rapport originale:** Claudio Gramizzi (Conflict Armament Research), Hardy Giezendanner & Daniel Golston

**Equipe d'experts de l'évaluation de base nationale de GAM :** Himayu Shiotani, Claudio Gramizzi, Hardy Giezendanner

**Editée par:** Manuel Martinez Miralles, Anna Mensah, Natalie Briggs & Erica Mumford

**Conception:** Eric Schulz et Kathryn Paletta